

L'ALENA : CHANCE POUR LE MEXIQUE, FARDEAU POUR LES MEXICAINS

*par Rafael E. Moreno **

*L'Accord de Libre Échange de l'Amérique du Nord entre Canada, États-Unis et Mexique est entré en vigueur en 1994.
Quel bilan en faire ?*

Huit années et demi d'existence de l'ALENA (1) offrent des leçons importantes qui devraient être prises en compte pour l'ALCA (2), lui-même considéré comme une extension de l'ALENA à tout le continent, à l'exception de Cuba.

Les gouvernements signataires mettent en évidence les résultats de l'ALENA qui sont positifs pour le Mexique : augmentation de l'investissement direct étranger, passé de 3 milliards de dollars avant l'ALENA à 11 milliards actuellement (3), soit un accroissement de 266 %... ; création de 6,2 millions de nouveaux emplois au cours de cette même période ; passage du Mexique au 8ème rang des exportateurs mondiaux : cette période a vu tripler le volume des exportations ; croissance macro-économique : la moyenne annuelle du taux de croissance du PIB par personne, dans les sept dernières années, est de 1,74 % ; réduction du prix réel des céréales de base : entre 1993 et 1995, le prix du maïs a chuté de 45 %.

Un développement économique qui ne profite pas à tous

Ces résultats macro-économiques spectaculaires masquent des conséquences moins favorables et parfois brutales.

■ L'investissement étranger est très volatil, d'où son surnom de « capitaux hirondelles ». L'article 1109 de l'ALENA interdit en effet toute restriction ou régulation de la sortie du capital spéculatif, même en cas d'urgence. Ce capital se tourne donc vers d'autres pays quand les investisseurs étrangers détectent un risque quelconque, ou trouvent des conditions plus lucratives dans d'autres régions. Sa sortie, brutale et massive en décembre 1994, a engendré une grave crise au Mexique. De plus, la localisation de l'investissement étranger est sélective. Ce capital s'est porté sur les secteurs les plus stratégiques de l'économie du pays : secteurs financier et exportateur de produits manufacturés. Il n'a pas touché les zones plus marginalisées, par exemple les campagnes.

■ Le bilan des emplois créés n'est pas aussi positif qu'il y paraît. 48 % des nouveaux postes de travail ne répondent pas aux pres-

** Coordinateur des œuvres sociales des Jésuites au Mexique.*

(1) Dans le texte original, ALENA est désigné par TLCAN : Tratado de Libre Comercio de America del Norte (ndt).

(2) ALCA, acronyme de Área de Libre Comercio de las Américas, se désigne en français par ZLEA, Zone de Libre Echange des Amériques

(3) Les données de cette présentation sont tirées du livre d'Alberto Arroyo *Résultats de l'ALENA au Mexique*, Mexico, décembre 2001 et d'un de ses rapports intitulé l'ALCA : zone de libre échange des Amériques présenté dans le *Progreso* (Honduras) du 9 septembre 2002.



criptions de la loi. Le secteur manufacturier – qui, en incluant la sous-traitance, concentre 87 % des exportations du pays et 51 % des investissements étrangers – a le mieux réussi : sa croissance atteint 37 % et ses gains de productivité 52 %. Mais aujourd'hui, il compte 8,5 % d'emplois en moins que dans la période précédant l'ALENA. S'il est vrai qu'il y a eu création d'emplois dans les secteurs de pointe pour l'exportation, en revanche nombre d'anciens emplois ont disparu, avec les PME qui formaient la chaîne traditionnelle des fournisseurs ou lors des réductions de production.

■ Les exportations émanent de moins en moins d'entreprises mexicaines et le commerce extérieur signifie, pour le Mexique, des sorties de devises. Les propriétaires des grandes entreprises exportatrices sont de plus en plus souvent étrangers : alors que l'industrie manufacturière (hors sous-traitance) comportait une composante nationale de 91 % en 1983, elle ne représentait plus que 37 % en 1996. Parmi les marchandises exportées, le pourcentage de composants importés est toujours plus fort (4). Aujourd'hui, la quasi totalité des matières premières est importée. Dès lors, depuis la création de l'ALENA, malgré l'énorme accroissement des exportations, le déficit commercial accumulé représente 38 milliards de dollars.

■ L'ALENA oblige à réduire les tarifs douaniers alors que les États-Unis imposent en même temps des mesures protectionnistes, de façon unilatérale : niveaux de qualité, de fabrication, de spécifications phytosanitaires, etc. Quelquefois justifiées, ces mesures font obstacle au libre flux du commerce venant du Mexique, afin de défendre les intérêts des firmes nord-américaines.

Des résultats sociaux désastreux

Une frange de la population mexicaine tire des bénéfices de l'Accord de Libre Échange, mais la majorité des Mexicains en ressent douloureusement les effets.

■ L'accroissement macro-économique ne s'est pas traduit par un gonflement du porte-monnaie de la majorité des Mexicains. Au contraire, les inégalités ont notablement augmenté ; le processus d'appauvrissement et d'exclusion affecte un pourcentage croissant de Mexicains. Cette situation n'a pas engendré d'explosion sociale grâce à l'augmentation du nombre et du montant des envois d'argent des émigrés mexicains à leurs familles, dont beaucoup ont souvent de très faibles ressources (5).

■ L'ALENA a été un désastre pour la majorité des paysans. En particulier, deux millions et demi de producteurs de maïs, occupant 57 % de la superficie agricole, ont vu le marché inondé de maïs d'importation dont le prix était inférieur à leur propre production, du fait des fortes subventions à l'agriculture aux États-Unis. Les importations de maïs ont été multipliées par 3,3 depuis la création de l'ALENA.

(4) Le cas extrême est celui des entreprises de sous-traitance qui, en moyenne, achètent localement 2,9 % seulement des composants et emballages.

(5) En 2001, le montant de l'argent envoyé était évalué à près de 9 milliards de dollars ; c'est actuellement la deuxième source d'entrée de devises au Mexique, derrière le pétrole.



- L'émigration intérieure, des campagnes vers les villes, s'est fortement accrue de sorte qu'on estime que 80 % des Mexicains vivront en zone urbaine en 2010 (6). Alors que la libre circulation des personnes n'est pas incluse dans l'ALENA, l'émigration des Mexicains vers les États-Unis n'a pu être réduite, malgré le durcissement des obstacles et des barrières physiques à la frontière.
- L'ouverture des frontières pour les investissements et les marchandises ne s'applique pas à la circulation des envois d'argent, frappés, il y a encore peu, d'une commission de 20 %.

Des coûts structurels trop élevés

L'autonomie alimentaire n'existe plus. Plus globalement, la chaîne de production est rarement mexicaine de bout en bout et les entreprises productives sont de moins en moins nationales. Dès lors, la croissance de la consommation par tête se détache du développement du marché interne. L'État a perdu la capacité de réguler l'économie au profit du développement durable et de la justice sociale. L'article 1110 de l'ALENA donne, en effet, aux grandes entreprises le droit de se pourvoir en justice auprès du CIRDI (7) pour ce qu'elles appellent l'« expropriation indirecte », c'est-à-dire la diminution des gains qu'elles espéraient obtenir (8). Plus globalement, les ressources naturelles ont atteint un niveau d'épuisement alarmant ; l'environnement est dégradé, spécialement par l'émission de produits contaminants dans les grandes agglomérations, la mauvaise localisation des déchets dangereux, l'importation de produits transgéniques, etc.

Sur la base des droits de la propriété intellectuelle, consacrés dans l'ALENA, il est interdit aux États de produire les médicaments indispensables à la vie humaine, tels des médicaments génériques, sans la redevance due à la marque commerciale, ce qui en augmente beaucoup le prix. Or la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et d'autres aspects de la vie sociale ou culturelle ne devraient pas être assujettis à la logique de la libre concurrence. La prétention de l'ALCA de convertir la politique économique libérale en loi suprême internationale, au-dessus des législations nationales ordinaires vise à garantir la continuité et la pérennité de la politique économique qui bénéficie aux grandes entreprises multinationales. Peu importe le gouvernement, il ne pourra que se soumettre à cette loi suprême (9). Avant même d'avoir signé l'ALCA, les pays d'Amérique latine souffrent déjà. Les négociateurs de l'ALCA doivent donc garder à l'esprit qu'ils peuvent délivrer leur pays de ces effets négatifs et de surcoûts élevés, s'ils parviennent à éviter la signature de l'ALCA (10).

Rafael E. Moreno

(6) *Mexico 2010*, Centre d'études stratégiques nationales (CEEN), Mexico, 2000, p. 60.

(7) Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements, organe de la Banque Mondiale.

(8) C'est ainsi qu'une entreprise des États-Unis, qui manipulait des déchets toxiques, a demandé au gouvernement 6 millions de dollars pour n'avoir pas été autorisée à construire une décharge, alors que celle-ci ne satisfaisait pas aux exigences légales relatives à l'environnement et à la santé humaine. Seize demandes similaires ont été déposées.

(9) Le projet d'accord de libre échange, pour l'instant en négociation entre l'Union européenne et le MERCOSUR (Marché Commun des pays du Cône Sud de l'Amérique), appelle la même vigilance.

(10) Article adapté de « Lecciones del Tratado de Libre Comercio de America del Norte », *Economía y Humanismo*, n° 13, mars 2003. Traduction et adaptation de Maria Belmont et Jacques Bigot.